

Conditions Générales de Ventes

Article 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Inscription (CGVI) s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes du comité régional de Gymnastique du Grand Est (Est Formgym).

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de Est Formgym.

La validation de l'inscription en ligne, l'envoi de la fiche d'inscription par mail ou par courrier emporte, pour la personne qui saisit les informations et pour le candidat, l'adhésion totale aux clauses, charges et conditions ci-après.

Article 2 - DÉFINITIONS

Structure : toute personne morale qui inscrit un stagiaire ou passe commande d'une formation auprès de Est Formgym.

Particulier : personne qui s'inscrit et participe à la formation (CQP Instructeur Fitness / (CQP IF)

Stagiaire : personne physique qui participe à la formation

OPCO : opérateur de compétences

Article 3 - INSCRIPTION

Toute personne souhaitant s'inscrire à une formation proposée par Est Formgym doit préalablement à son inscription vérifier les conditions d'accès à la formation (prérequis techniques, pièces complémentaires obligatoires, obligation de licence en cours de validité pour les formations fédérales, ...) ainsi que, le cas échéant, les modalités de prise en charge par un OPCO ou tout autre financeur.

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide de la procédure d'inscription en ligne, ou l'envoi de la fiche d'inscription par mail ou par courrier et l'envoi des pièces complémentaires par mail ou par courrier avant la date limite d'inscription, à : Est Formgym, 13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE

Tél : 06.02.59.42.17 – mail : formation@ffgymgrandest.fr

Les demandes d'inscription sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Au-delà de la date limite d'inscription, les demandes peuvent être acceptées dans la limite des places disponibles.

Toutefois, si le nombre d'inscriptions est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine session de formation identique (Cf. clause 7. Annulation/Interruption).

L'inscription ne sera définitive qu'après vérification et validation par Est Formgym de la complétude du dossier d'inscription, des conditions d'accès et la réussite de test d'entrée, le cas échéant.

Article 4 - OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Après la validation de l'inscription du stagiaire à la formation, Est Formgym envoie un dossier complet comprenant notamment une convocation liée à la formation (cas d'une personne morale) ou un contrat de formation (cas d'une personne physique) établi à l'intention du stagiaire ainsi que de l'association (ou personne moral) l'ayant inscrite.

Le signataire s'engage à informer Est Formgym en cas de désistement ou d'absence du stagiaire. En cas d'inscription d'un salarié de la branche sport, l'association s'engage à transmettre le devis réalisé en amont signé et daté.

Si le stagiaire est une personne ayant entrepris ladite formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation sera établi, conformément aux dispositions des articles L.6353-3 et suivants du code du travail. Ce contrat est conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et tout règlement de frais.

EST FORMGYM

Siège : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

Contact : 03 83 26 94 69 – formation@ffgymgrandest.fr

SIRET 83254512300016 – APE 9319Z

Enregistré sous le numéro 44540376754. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Si l'ensemble desdits documents n'est pas parvenu à Est Formgym au plus tard 8 jours avant la formation dans le cas d'une convention de formation et 14 jours dans le cas d'un contrat de formation, l'accès à la formation pourra être refusé au stagiaire.

Une convocation est adressée à la structure ou au stagiaire au plus tard 8 jours avant le début de la formation. Elle tient lieu de confirmation de la formation.

A l'issue de l'intégralité de la formation, une attestation de présence est adressée au stagiaire (ou la feuille d'émargement à l'organisme financeur mentionné au moment de l'inscription).

Les contenus énoncés dans le programme prévisionnel de formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité, du cadre réglementaire et des évolutions techniques et/ou pédagogiques.

Dans le cas d'une formation longue (supérieur à 7 jours) Est Formgym transmettra aux stagiaires un devis.

L'acceptation du devis signé ainsi que des CGV vaut règlement des frais de test d'entrée.

En cas de test validé, le stagiaire devra remettre 10 jours avant la formation le PIF, la convention de formation et le contrat de formation à EstFormgym.

L'inscription définitive et l'entrée en formation impliquent l'acceptation sans réserve du Règlement Intérieur (RI) de l'Académie France Gymnastique disponible à l'adresse suivante : <https://www.ffgym.fr/Formation> « Documents utiles ».

Article 5 - TARIFS ET RÈGLEMENTS

Les prix sont nets car Est Formgym n'est pas assujetti à la TVA.

Toute action de formation engagée est due dans sa totalité.

Les prix comprennent d'une part les frais de dossier et d'autre part les coûts pédagogiques et les supports remis aux stagiaires.

Les frais annexes : l'hébergement et la restauration seront refacturés pour les associations les ayant demandés. (Sauf CQP IF, le comité n'organise pas l'hébergement et la restauration).

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention ou le contrat de formation. Les frais de dossier sont à régler par virement ou chèque à réception de facture.

En principe, la formation est payable à réception de facture de la part d'Est FormGym.

Pour le CQP IF, un acompte de 30% de la formation sera demandé avant le 1^{er} jour de formation, 30% au milieu de la formation, le solde avant le passage de l'examen.

La facture est payable sous 15 jours.

En cas de paiement, en tout ou partie, effectué par un OPCO désigné par la structure, pôle emploi ou le CPF, cette dernière s'assure de la bonne transmission à l'OPCO des documents et informations nécessaires et reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son OPCO dont il est solidaire.

La structure s'engage également à transmettre à Est Formgym une copie de l'attestation de prise en charge mentionnant le montant de ladite prise en charge.

Pour les formations faites à titre individuel, lorsque la formation est abandonnée par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation. En l'absence de force majeure, le contrat de formation prévoit les sommes restantes dues.

Dans le cas du CQP IF, aucun remboursement ne sera réalisé et le total de ladite formation reste dû.

Article 6 - DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de règlement de la prestation de formation, sous 15 jours à date d'émission de la facture, une mise en demeure de paiement sera effectuée par Est Formgym.

Article 7 - ANNULATION / INTERRUPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 8 jours avant la formation dans le cas d'une convention de formation et moins de 14 jours avant la formation dans le cas d'un contrat de formation), Est Formgym se réserve le droit de

EST FORMGYM

Siège : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

Contact : 03 83 26 94 69 – formation@ffgymgrandest.fr

SIRET 83254512300016 – APE 9319Z

Enregistré sous le numéro 44540376754. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

facturer à la structure, à titre d'indemnité un montant forfaitaire équivalent à 50% du coût total de la formation / du module de formation.

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire en l'absence de force majeure dûment reconnue, la convention ou le contrat de formation est résilié du fait de la structure/du stagiaire qui reste redevable de l'intégralité du prix convenu en vue d'indemniser Est Formgym des heures non suivies. Les sommes facturées ne pourront être imputées par la structure au titre de sa participation légale à la formation professionnelle.

Sauf cas de force majeure, les retards, absences, départs anticipés, exclusions temporaires ou définitives du stagiaire ne donnent lieu à aucun remboursement.

Est Formgym se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre de participants inscrits est insuffisant ou trop élevé (Est Formgym s'engage à rembourser la totalité du prix versé sauf report de l'inscription sur une date ultérieure après acceptation de la structure et/ou du stagiaire).

Article 8 - DÉBIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié à Est Formgym au moins 8 jours avant le début de la formation (ou 8 jours avant les tests de sélection pour le CQP IF, la structure a la possibilité, après accord éventuel de l'OPCO :

- De repousser l'inscription du stagiaire à une session de formation ultérieure, dûment programmée par Est Formgym ;
- De remplacer le stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins de formation.

Article 9 - FORCE MAJEURE

Est Formgym ne pourrait être tenu pour responsable ou considéré comme ayant failli aux présentes CGVI pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi ou la jurisprudence des tribunaux français, en ce compris les faits de lockout, grèves internes ou externes, catastrophes naturelles, incendies, défaillances techniques, blocage des réseaux de communications et/ou toute disposition d'ordre législatif, réglementaire rendant impossible l'exécution d'un ou plusieurs modules de formation.

Article 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques mis à disposition du stagiaire dans le cadre des formations sont la propriété exclusive de Est Formgym.

Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés notamment par le droit d'auteur.

En conséquence, le stagiaire s'interdit de reproduire, adapter, modifier, commercialiser, diffuser ou transférer à des tiers non participants aux formations, les dits supports.

Article 11 - DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Site du comité régional de gymnastique du Grand Est ou du service centralisant les commandes.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un mail à formation@ffgymgrandest.fr, à l'attention de Est Formgym.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation, et toutes informations futures, sont utilisées par Est Formgym uniquement dans le cadre de la mise en oeuvre des services et prestations proposés par Est Formgym, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion de la FOAD, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Article 12 - NON-RESPECT DES PRESENTES CGV

La structure ou le stagiaire en contractant, accepte sans réserve les présentes CGVI. Aussi, en cas de non-respect desdites CGVI, Est Formgym peut résilier de plein droit le contrat avec la structure ou le stagiaire, sans préjudice de toute action que Est Formgym pourrait mener à l'encontre de la structure ou du stagiaire.

Aucune somme ne sera remboursée au titre de la résiliation anticipée par Est Formgym.

Article 13 - DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation, et à défaut d'accord amiable qui sera, dans tous les cas, recherché, seul le Tribunal de Grande Instance de Paris sera compétent.

EST FORMGYM

Siège : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

Contact : 03 83 26 94 69 – formation@ffgymgrandest.fr

SIRET 83254512300016 – APE 9319Z

Enregistré sous le numéro 44540376754. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Article 14 - DIVERS

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de la structure ou du stagiaire ainsi que de celles de Est Formgym.

Est Formgym se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de l'inscription en formation par la structure ou le stagiaire.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes CGVI serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes CGVI conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Date et signature :

Précisé la mention « Bon pour accord »

EST FORMGYM

Siège : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

Contact : 03 83 26 94 69 – formation@ffgymgrandest.fr

SIRET 83254512300016 – APE 9319Z

Enregistré sous le numéro 44540376754. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état